

CHANGEMENT DE VERSION			
<u>Version</u>	<u>Date</u>	<u>Motifs</u>	<u>Auteurs</u>
01	Avril 2019	Création	FA - JS

1. Rappel des missions du médecin correspondant *(extraits de la fiche de poste associée)*

Pour les entreprises ayant des sites suivis par plusieurs médecins de SISTM, un médecin correspondant peut être affecté pour garantir cohérence et coordination sur le plan d'activité, les actions en milieu de travail et les conseils donnés.

Le médecin correspondant a pour mission en collaboration avec l'ensemble des autres médecins de l'entreprise :

- ↳ De rédiger le rapport annuel de l'entreprise,
- ↳ D'être le « correspondant » lors des CHSCT si celui-ci ne tourne pas géographiquement ; si le CHSCT tourne, le médecin présent fait un suivi et veille au partage avec ses confrères,
- ↳ Si la situation s'y prête, d'établir la fiche d'entreprise, en concertation avec les autres équipes,
- ↳ D'organiser la mise en œuvre d'actions collectives de manière collégiale.

Au quotidien, ces missions peuvent être partagées avec l'équipe du médecin correspondant (équipe correspondante).

2. Répartition des entreprises « multi-sites »

Le listing des entreprises multi-sites est obtenu via requête Pilote et mise en évidence des entreprises ayant plus de 50 salariés au total.

Dès lors que ce listing fait apparaître des entreprises sans médecin correspondant, il convient de le transmettre aux médecins coordinateurs pour affectation. Les médecins coordinateurs assurent le retour d'information à l'adjointe de Direction et V. BLIN pour saisie du nom du médecin correspondant dans Pilote.

Nous noterons que la répartition des entreprises multi-sites veillera à être équitable entre les médecins en prenant en compte plusieurs critères : notion de lieu du siège des entreprises, répartition des salariés sur les différents médecins, lieu des CHSCT, nombre d'entreprises attribuées par médecin.

La liste des médecins correspondants par entreprise multi-sites est disponible en lecture sous l'espace Métiers : <R:\2 CENTRES\5 ADHERENTS PARTAGES\A. Médecin CORRESPONDANT pour entreprises suivies par plusieurs médecins>

En parallèle, le nom du médecin correspondant est disponible dans le dossier Adhérent sous Préventiel, au niveau des codes GRA (cf. page suivante).

Intitulé	Type code	Réponse
client douteux	Code divers	
Echantillon	Code Oui/Non	Ne sait pas
Méd correspondant	Code divers	Dr NIEBUHR
Origine prospect	Code divers	
Prospect	Code Oui/Non	Non
Rembourst DC	Code Oui/Non	Ne sait pas
Site de gestion	Code divers	Saint lo
Visite sur place	Code divers	

3. Information des adhérents concernés

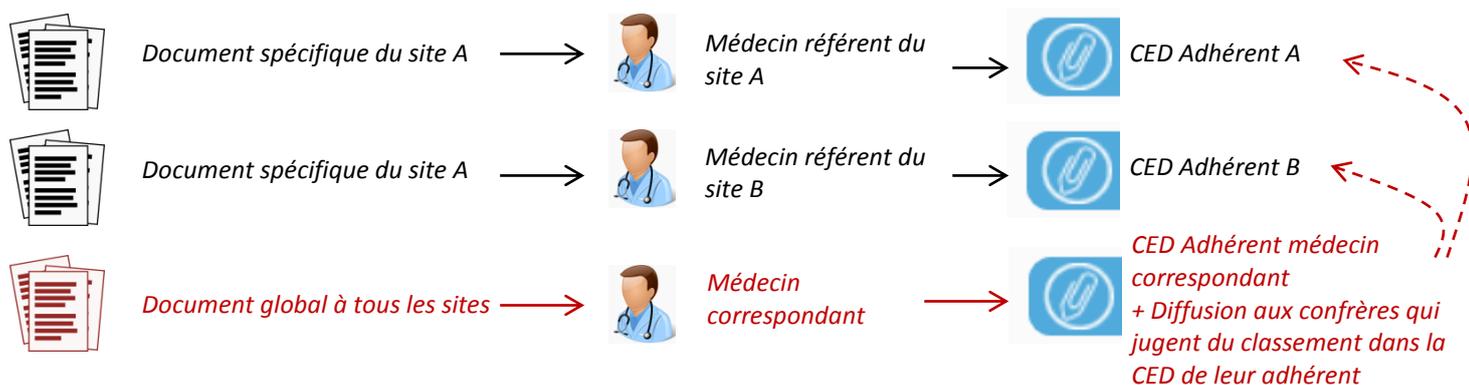
Le médecin correspondant peut informer s'il le souhaite les entreprises concernées de cette notion de médecin correspondant.

4. Gestion des documents et contacts communs

Le médecin correspondant communiquera les différents documents à ses confrères et les classera dans la CED de l'adhérent concerné – affecté dans Préventiel.

Parallèlement, les médecins (équipes) non correspondants devront faire remonter au médecin (équipe) correspondant toutes les informations utiles au suivi de l'adhérent pour diffusion éventuelle.

A charge à chaque équipe concernée de le classer ou pas dans la CED des autres dossiers adhérent de l'entreprise multi-sites.



→ Cf. chapitre 3 du mode opératoire MO081 « Utilisation de la CED Préventiel »

Rappel des règles de nommage dans la CED :

Les deux items devant à minima apparaître sur l'intitulé du document sont les suivants :

1. **La date au format ISO** : AAAA-MM-JJ (ex : 2018-09-21)
2. **Le titre** de manière la **plus explicite possible**.

Ces deux items sont séparés **par un espace** (ex : 2018-09-21 PV CHSCT Entreprise X).

 <p>Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Manche</p>	GESTION DES ENTREPRISES MULTI-SITES (MEDECIN CORRESPONDANT)	Réf : ADM/MO/083 Version : 01 Date d'application : 03/10/2019 Nombre de pages : 3/3
--	--	--

Si une fiche d'entreprise commune est réalisée (ou récupérée d'un service extérieur), le médecin correspondant (ou un membre de son équipe) la communiquera à ses confrères. Des compléments seront annexés si nécessaires pour les sites le justifiant.

Toute mise à jour de contacts utile à la gestion de l'entreprise multi-sites doit être partagée pour alimentation des différents dossiers adhérent sous Préventiel. Cette alimentation est assurée par chaque équipe concernée.

5. Absence d'un médecin correspondant

Le médecin relais d'un médecin correspondant absent, quelle que soit la modalité de désignation, assure ipso facto le remplacement sur les activités de médecin correspondant selon le mémo « en cas d'absence d'un médecin ».